



LOGO EN CREATION

AMENAGEMENT DU TEMPS DE PRESENCE A L'ECOLE MATERNELLE POUR UN ENFANT DE PETITE SECTION SOUMIS A L'OBLIGATION D'INSTRUCTION

Cette demande est formulée en application du décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle et portant sur l'article R. 131-1-1 du Code de l'éducation.

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, son règlement intérieur et les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Ecole : **ECOLE PRIMAIRE DE CHALLES-LES-EAUX**

Directeur de l'école : **David WOUTERS**

Enfant concerné(e) :

Né(e) le :

Scolarisé(e) dans la classe de :

Responsable légal :

Aménagement demandé pour la période du au

Je, soussigné, sollicite un assouplissement des horaires de scolarisation de mon enfant à des fins d'adaptation (fatigabilité, propreté...) selon l'organisation suivante :

LUNDI	<input type="checkbox"/> absent l'après-midi
MARDI	<input type="checkbox"/> absent l'après-midi
JEUDI	<input type="checkbox"/> absent l'après-midi
VENDREDI	<input type="checkbox"/> absent l'après-midi

Date :

Signatures :
 Directeur de l'école

Responsable(s) de l'élève



Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé

L'équipe éducative est réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour la première équipe éducative :

Affaire suivie par :
 Marianne POUJOL - ADASEN

Téléphone
 04.79.69.16.36
 Télécopie
 04.79.69.72.99

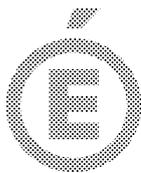
Mél.
 Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale
 Direction des services
 départementaux de l'éducation
 nationale
 131 avenue de Lyon
 73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
 131 avenue de Lyon
 73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE



2/2

Date de réception de la demande :

Avis favorable

Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

DECISION DE L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date de réception de la demande :

Avis favorable

Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....

Date, signature et cachet de Madame
l'Inspectrice de l'Éducation Nationale